



www.unac.asso.fr
navigants@unac.asso.fr

News

Jeudi 25 mars 2010

CDG : 01 48 64 49 29 ORY : 06 07 25 22 56

À tous PNC AF

**LES SANCTIONS
SONT PRISES
ACTUELLEMENT DE
MANIERE
TOTALEMENT
ARBITRAIRE**



**L'UNAC DEMANDE LA
MISE EN PLACE D'UNE
COMMISSION PARITAIRE
S'APPUYANT SUR UN
BAREME EQUITABLE**

**DES DOSSIERS
INSTRUITS TROP
SOUVENT
A CHARGE**

**PAR 1 PERSONNE
SEULE**



**POUR L'UNAC
LE POSTULAT DE BASE
UTILISATEUR = FRAUDEUR
N'EST PAS
ADMISSIBLE**

TIR AUX PIGEONS... VOYAGEURS!

L'UNAC est totalement révoltée face aux pratiques scandaleuses de plus en plus fréquentes visant à faire de tous les salariés de l'entreprise utilisateurs de Billets GP, des « fraudeurs » potentiels.

Dans un pays où la présomption d'innocence prévaut, il est choquant de constater que des droits peuvent être suspendus ou supprimés et des saisies sur salaires effectuées à titre de « mesures conservatoires ».

De nombreux salariés sont dépossédés de leurs droits aux facilités de transport de façon arbitraire et coercitive, victimes d'une obsessionnelle chasse aux sorcières.

Contraints à dévoiler leur **vie privée**, à justifier leurs déplacements, sans défense possible par leurs délégués du personnel, ces salariés subissent des **sanctions disproportionnées** par rapport aux faits reprochés.

Les règles d'utilisation des facilités de transport sont très complexes et parfois même incohérentes sinon contradictoires.

Par exemple dans la Bibliothèque de GPNet, il est écrit

au chapitre Irrégularités : « utiliser des billets à tarifs soumis à restrictions pendant un congé maladie » est une **FRAUDE !!!**

Pourtant, la compagnie répondait à l'occasion de l'Ordre du Jour des Délégués du Personnel: « les facilités de transport sont maintenues dans la limite

de discernement et avec une telle intransigeance!

L'UNAC demande une mise en cohérence des textes et des règles GP évitant si possible le flou habituel !!!

Le dernier sujet obsessionnel à la mode à la Direction des facilités de transport



**AIR FRANCE A LANCE UN AUDIT SUR LA BONNE
UTILISATION DES BILLETS GP PAR LES CONJOINTS**

des droits maladie du salarié (droits AF, prestations indemnité journalière sécurité sociale, assurance SIACI). L'utilisation des facilités de transport est soumise à l'accord de la sécurité sociale l'autorisant à quitter sa circonscription».

Une telle confusion dans les textes n'aide pas à la compréhension et génère des erreurs involontaires, qu'il est un comble de voir sanctionnées avec si peu

est la notion de convenance personnelle.

Selon GP Net : il faut comprendre « loisir ou motif familial ».

Selon le Petit Larousse: pour des motifs relevant de la vie personnelle, privée, et sans autre justification.

Quelle que soit l'interprétation, elle ne confère aucun droit d'intrusion d'un service de l'entreprise dans la vie privée de chacun.

Plus d'info notre site ...

Nous avons réclamé à la direction (lettre au verso) que cessent ces pratiques abusives d'un autre temps, ainsi que la création d'une commission paritaire juste et équitable.



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 ROISSY CDG cedex
Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr
www.unac.asso.fr

Réf : LDS.10-03-15-FM

Monsieur Alain BERNARD
Directeur de l'Exploitation Aérienne
QO.EA
45, rue de Paris
95747 ROISSY CDG CEDEX

Roissy, le 12 mars 2010

Monsieur le Directeur,

Nous sommes contactés par de nombreux PNC et PNT au sujet de sanctions qui leur sont infligées à la suite d'erreurs lors de l'utilisation de billets GP.

Lors des réunions de concertation au sujet de l'évolution du contrat de transport, l'UNAC ainsi que tous les syndicats de la compagnie, avait déjà fait la demande formelle d'une commission paritaire « fraudes et sanctions » associée à la création d'un barème équitable de mesures administratives.

Le récent procès concernant un CDB de la compagnie montre la nécessité de normaliser ces pratiques arbitraires et opaques peu enclines à favoriser le dialogue social au sein de l'entreprise.

Nous vous demandons l'annulation de ces suppressions de droits aux facilités de transport et de faire cesser ces méthodes tant qu'aucune commission n'aura été créée.

Veillez accepter, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Le Président,

Franck MIKULA

UNAC AIR FRANCE



ADHÉSION UNAC - 3, place de londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :
Prénom :
Matricule :

Adresse :

Tél :
Mail :